



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU MORBIHAN

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
du Morbihan**

Service eau, nature et biodiversité  
Unité coordination administrative  
ICPE et loi sur l'eau

11 boulevard de la Paix  
56000 Vannes

## ATTESTATION

### AVIS TACITE DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Le décret n°2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévoit la consultation de l'autorité environnementale sur tout dossier d'autorisation ICPE faisant l'objet d'une étude d'impact. Elle émet un avis dans un délai de deux mois à compter de sa saisine, conformément à l'article R122-13 du code de l'environnement.

L'autorité environnementale a été saisie sur la demande présentée par :

Madame Marie-Annick BLANCHE  
La Ville Moisan  
56120 LA CROIX HELLEAN

Celle-ci a pour objet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage avicole comportant, après restructuration interne, un effectif de 74 000 poulettes démarrées soit 74 000 animaux équivalents **situé au lieu-dit « La Ville Moisan » à LA CROIX HELLEAN.**

Le 23 juillet 2012, l'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, celui-ci est réputé favorable.

Cet avis fera l'objet d'une notification au pétitionnaire. Il figure au dossier d'enquête publique et est rendu public par voie électronique sur le site Internet de la préfecture (<http://www.morbihan.pref.gouv.fr>)

**Siège :**  
**Adresse :**  
8 rue du Commerce – BP 520  
56019 Vannes

**téléphone :**  
02 97 68 12 00  
**télécopie :**  
02 97 68 12 01

**courriel :**  
[ddtm@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm@morbihan.gouv.fr)

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur des territoires et de la mer  
et par délégation,  
Le chef de service eau, nature et biodiversité,

Jean-Yves KENDREUX